

CHARTRE DE L'ODD 5 Égalité entre les Sexes



1. Descriptif & Contexte

Selon les termes de l'ONU, l'ODD 5 vise à lutter contre toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Cela permet d'une part d'ancrer et de garantir un droit humain fondamental et d'autre part de favoriser et d'accélérer le développement durable à travers l'autonomisation des femmes, qui n'est pas sans conséquences sur la croissance et le développement économique dans tous les domaines. Sur un autre plan, l'égalité homme-femme est désormais consacrée par la

constitution marocaine de 2011 pour être traduite dans tous les domaines, économique, social, politique, civil et culturel.

L'UAE entend accompagner la composante féminine au sein de ses établissements pour atteindre cette autonomisation à travers les leviers dont elle dispose et ses champs d'action spécifiques : la recherche, la formation et la gouvernance.

2. Domaines d'Action

D.A 5.1 : Recherche scientifique sur l'égalité homme-femme

D.A 5.2 : Accès des femmes aux études universitaires.

D.A 5.3 : Égalité homme-femme au sein du corps professoral et administratif

D.A 5.4 : Progrès et réussite des femmes au sein de l'université

3. Engagements de l'UAE relatif à l'ODD 5 :

En cohérence avec sa démarche de développement durable, L'UAE s'engage à :

- Encourager la recherche scientifique liée à la thématique Égalité Homme-Femme ;
- Promouvoir le dialogue et le partage des bonnes pratiques autour de l'ODD 5 ; et ce avec les composantes de l'UAE et ses partenaires régionaux, nationaux et internationaux.
- Soutenir et développer des programmes de formation et de sensibilisation à l'égalité entre les sexes, destinés aux étudiants, aux corps professoral et administratif, ainsi qu'aux acteurs territoriaux locaux.
- Encourager l'accès des femmes aux études universitaires et les accompagner pour la réussite dans leurs carrières académiques

Signature:



Le Président de l'Université

Bouchra EL MOUMNI